

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 581-2024

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **581-2024** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 19 h 30.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement modifie le règlement n° **581-2024** modifiant le règlement concernant les nuisances et l'environnement n° 475-2012 par l'ajout de nouvelles normes et majoration de la peine d'amende d'infraction.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS**, que ledit règlement n° **581-2024** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2024.

Maxime Dauplaise,  
directeur général et greffier-trésorier